

Les Béatitudes en question

Les permanents et bénévoles des différentes ADFI le savent bien, depuis plusieurs années, les appels se multiplient : "Connaissez-vous un groupe, les Béatitudes, ils ont un chef, dénommé le berger, ils vivent bizarrement...". Jusque là, rien à redire, mais voilà que la conversation se poursuit : "ma fille a rejoint la communauté, je ne peux plus la voir" ; ou bien : "j'en faisais partie, j'en suis sorti, voilà comment ça se passe, voilà ce que j'ai subi pendant toutes ces années" ; une épouse : "mon mari, après un stage dans la communauté, était méconnaissable mentalement, mes quatre enfants et moi avons dû nous sauver, il avait détecté Satan en nous car nous ne voulions pas nous convertir, et par ce fait, il fallait nous détruire..."

Alors, BULLES a voulu savoir.

D'abord un essai de définition.

La Communauté des Béatitudes fait partie de la mosaïque des communautés dites du Renouveau Charismatique de l'Eglise Catholique, communautés de vie ou groupes de prière, qui proposent un projet de vie proche de la vie religieuse et rassemble couples et célibataires, adultes et enfants.

Elle a été créée en 1973 par Gérard Croissant et son épouse, ancien pasteur protestant devenu diacre sous le nom de Frère Ephraïm. A l'origine, Communauté du Lion de Juda et de l'Agneau Immolé, elle prend ensuite le nom des Béatitudes. Elle compte 1450 membres répartis dans 24 diocèses, en France ou à l'étranger. Son statut est celui d'association de fidèles dont la reconnaissance pontificale n'est pas acquise à ce jour.

Elle propose dans ses maisons de formation, retraites ou accompagnement psycho-spirituel ; elle possède une maison d'édition qui produit des ouvrages, des revues (par exemple Feu et Lumière), des cassettes, etc. Enfin, elle a un collège faisant fonction de petit séminaire, des maisons d'artistes, etc. Elle est très présente dans le lieu de pèlerinage de Medjugorje en Croatie.

Qu'est-ce que le Renouveau charismatique ?

Ce mouvement se définit dans l'Eglise catholique comme un retour vers le rôle de l'Esprit Saint dans la vie personnelle et dans les communautés

chrétiennes, tel que le vivaient les premiers chrétiens, avec un choix de vie plus fraternelle et une priorité donnée à l'expérience de Dieu à travers notamment une liturgie exaltante et communicative.

Les Béatitudes se veulent "à l'image de la communauté primitive : partage des biens, pauvreté volontaire, vie sacramentelle et liturgique intense, évangélisation, ouverture aux charismes...".

Nos observations

Le Service National Pastorale et Nouvelles Croyances proposait dans la Documentation Catholique de mai 1996 (pages 489 et 490) "*quelques critères pour identifier les tendances sectaires et discerner entre les groupes*". Nous allons suivre le cheminement proposé par cette très sérieuse revue et essayer de répondre aux questions qu'elle pose au regard des plaintes que nous avons reçues.

Toutefois remarquons que ces plaintes ne concernent qu'un nombre limité de communautés.

Bien évidemment, ces témoignages resteront anonymes, afin de protéger la confidentialité qui leur est due. Pour certaines victimes, il s'agit de tourner la page, mais essayer d'oublier suppose d'avoir été entendu : c'est la raison d'être de notre association. En parlant d'un groupe de jeunes entrés dans la communauté et désireux d'en sortir, S. nous écrivait : "la dimension personnelle des faits que nous évoquons ne permet en aucun cas, ni une marginalisation de ces jeunes renvoyant les problèmes à des causes purement individuelles, ni la négation de ces faits sous le prétexte de l'interprétation subjective ou polémique qui pourrait en être faite. La loi du silence ne peut pas avoir sa place dans l'Eglise".

Reprenons les critères proposés par la Documentation Catholique :

Comment fonctionne le pouvoir ? A qui appartient-il ? Qui l'a confié au leader ? Quel est son champ d'exercice ? Déborde-t-il sur le for interne ? Est-il contrôlé et comment ?

La dérive sectaire s'appelle l'oppression.

Comment circule le savoir ? Qui détient l'information dans le groupe ? Quelle place est faite à la parole de chacun ? Est-ce seulement le leader qui sait ?...

Les dérives s'appellent suffisance et endoctrinement.

Dans les statuts¹ de la Communauté trouvés sur Internet, nous pouvons lire :

- "Chaque maison est dirigée par un berger qui s'entoure d'un conseil de maison...Le berger est désigné par le Modérateur Général...Avant de rendre effective cette nomination, on consultera les frères et les sœurs...pour vérifier qu'elle sera bien accueillie..." (art 148 et 149).

- "Tout membre de la Communauté s'engage à vivre, par amour de Jésus... et pour se libérer de sa volonté propre...une obéissance humble et confiante envers les responsables, particulièrement le berger de la maison dont il fait partie." (art 4)

N. nous dit : "Le berger prend la place de Dieu et parle en son nom, en mélangeant allègrement tous les registres : affectif, psychologique et spirituel. Lui sait et son pouvoir sur les personnes est très fort."

Pour R. : "Personne ne peut dire à quelqu'un : tu as une vocation à telle forme de vie. On peut aider à formuler des questions mais en aucun cas être directif quant aux réponses. Donner les réponses à quelqu'un revient à lui enlever toute liberté, à l'aliéner".

Ou encore "Il ne peut y avoir de voix de l'Esprit contre ce que je suis en profondeur".

C'est aussi M. qui nous dit : "ma belle-fille a voulu donner son bébé à un couple stérile sans l'accord de mon fils, c'est la communauté qui l'avait décidé". Ou bien : "Le responsable ne peut être remis en cause, car si une difficulté apparaît, c'est parce que le communautaire est un membre blessé...".

"L'information passe par le berger, c'est lui qui sait." "J'ai du attendre des mois avant d'être entendue par une personne extérieure à la communauté." "Il est de bon ton de faire plaisir au berger, lui désobéir serait mal vu."

Une journaliste du *Journal de la Sologn^{2e}* écrit : "le Berger est un super PDG... il ne porte ni la barbe ni la toge, sa tenue est décontractée. Le visage bronzé par un séjour à la montagne".

¹ <http://www.beatitudes.org/français/>

² Printemps 95

Comment se gère l'avoir ? D'où vient l'argent ? Qui en a le contrôle, à qui va-t-il ?

L'adepte retrouvera-t-il les moyens de vivre s'il quitte le groupe ?

La dérive s'appelle l'exploitation.

Une personne dont la nièce, adhérente aux Béatitudes, est sous tutelle, vient de découvrir lors du jugement pour la mise en place d'une curatelle que plusieurs dizaines de milliers de francs avaient disparu.

Une sœur s'inquiète du dénuement financier de son frère. Une autre nous dit : "ma sœur, son mari et leur fils n'ont, depuis qu'ils sont rentrés dans la communauté, aucun revenu, que va-t-il se passer quant ils seront âgés ?"

Dans un collège, l'argent de poche donné par les parents est redistribué.

"Mon frère n'a pas été payé, il n'avait pas de contrat de travail et sa couverture sociale était assurée par mes parents."

"Ma fille a vendu son appartement, c'est la communauté qui a pris l'argent."

Une personne, en instance de divorce constate la vente de sa maison.

Dans son reportage, le Journal de la Sologne note "la Sécurité sociale des communautaires n'existe pas, sauf pour les familles, dont celle du Berger ... Pour les autres, un fond de solidarité assure le coût de toute intervention chirurgicale..." Mais aussi : "la Communauté bénéficie de la Banque alimentaire du Loir-et-Cher. Elle fait donc partie des trois mille démunis qui, gratuitement, accèdent chaque mercredi, à la distribution de tous les aliments... Les communautaires n'ont pas de statut officiel de travailleurs, n'ont pas d'argent, donc ils ont pu obtenir les avantages sociaux des SDF et des nécessiteux".

Et pourtant, de l'argent, il y en a !

Le Journal de la Sologne nous décrit l'achat d'un château et les travaux entrepris: une église toute neuve, des bâtiments multiples, un matériel informatique important... "les huit millions de francs nécessaires ont été réunis en un temps record et les entreprises ont été payées rubis sur l'ongle". Il continue : "D'où vient l'argent ? Du ciel ! La communauté des Béatitudes a vu le jour ainsi et ça continue ! Des prières, et l'Esprit Saint s'occupe du reste."

Alors, s'il y a de l'argent, pourquoi aller ramasser au supermarché voisin des denrées alimentaires dont la date de consommation est périmée ? Pourquoi

ne pas soigner correctement ses membres ? De nombreux témoignages nous l'affirment.

Et d'ailleurs, le berger de conclure "Toutes nos activités sont au service de Dieu, nous ne sommes pas salariés de Dieu. Nous n'avons pas d'argent".

Et puis il y a plus grave :

Un mari : "ma femme a modifié des placements financiers et des comptes divers".

Une épouse : "mon mari a fait la connaissance de la communauté des Béatitudes ... il a créé une nouvelle société avec un associé qui me signale que mon mari ne vient plus du tout travailler, qu'il vient de verser à la communauté une forte somme alors qu'il a un découvert de 4.000 F tous les mois..."

Une mère : "ma fille nous a demandé une grosse somme pour sa communauté". Pourtant les statuts recommandent : "La communauté n'acceptera pas le don de sommes ou de biens de valeur importante..." (art 57)

Mais un peu plus loin : "Au moment de l'engagement définitif, tout membre de la communauté devra se dépouiller totalement de biens qu'il peut encore avoir en propriété personnelle...". (art 60)

Les conditions retenues par la documentation catholique pour signaler un danger de dérive sectaire dans une communauté ne sont-elles pas amplement remplies ?

Nous ajoutons pour notre part d'autres indices graves d'emprise sur les personnes très souvent signalés par les victimes. Cette emprise s'exerce par la peur du démon qui est omniprésent dans toutes les implantations des Béatitudes et qu'il faut déloger coûte que coûte, y compris en accusant les conjoints, les parents, les amis qui ne font pas partie de la communauté.

Un témoignage seulement parmi tant d'autres, mais tellement odieux : un père nous rapporte le jugement d'une "psychologue" de la communauté sur lui : "ton papa a le démon dans la tête et plus papa grandit, plus le démon grandit". Comment la petite fille pourra-t-elle se dégager de cette condamnation implacable ?

De nombreuses demandes de divorces sont faites par des membres de communautés qui sont l'aboutissement logique de la diabolisation du conjoint récalcitrant.

Nous nous posons également des questions sur l'amalgame fait dans la communauté entre le suivi psychologique des membres et leur accompagnement spirituel : est-il normal de mélanger les deux cheminements ? S'agit-il de soins ou de direction spirituelle ? Enfin, on constate un fait récurrent dans toutes les situations critiques dont nous avons connaissance : la rupture totale avec la famille qui est présentée comme un préalable au maintien dans la communauté.

Conclusion

Comme on le voit, les statuts posent une question d'ensemble ; mis en œuvre de manière partisane par quelques communautés, ils conduisent à des dérives sectaires.

L'UNADFI avait signalé aux évêques des diocèses, ainsi qu'au Président de la Conférence des Evêques, les cas les plus graves mais n'avait pas constaté leur diminution, au contraire.

Un espoir pourtant dans ce sombre tableau : la Conférence des Evêques de France a mis en place un service de médiation³ pour les victimes de dérives sectaires dans l'Eglise catholique. L'UNADFI se doit de dire qu'elle a été particulièrement bien reçue par deux de ses membres qui ont pris conscience des graves faits rapportés. Ce service avait d'ailleurs été alerté directement de faits similaires. A signaler également la création de l'Association Vie Religieuse et Familles⁴.

* *

³ Accueil et médiation, Secrétariat de la conférence des Evêques, 106 rue du Bac 75341 Paris, Cedex 07
tel : 01 45 49 69 90

⁴ AVREF, 14 av. de Sully 92370 Chaville